

## LA TOUR MÉDIÉVALE DU ROI ALPHONSE II D'ARAGON À MILLAU (AVEYRON)

par Françoise GALÉS \*

C'est dans le cadre d'un inventaire du patrimoine bâti de la ville de Millau (1) que s'intègre cette étude. L'enquête qui a porté, en 2004-2005, sur la ville du Moyen Âge a révélé un corpus non négligeable de maisons médiévales méconnues, dont quelques exemplaires significatifs; elle a aussi été l'occasion de reprendre l'analyse de la tour du XII<sup>e</sup> siècle qui porte le beffroi, seul vestige du palais érigé par le roi d'Aragon Alphonse II entre 1166 et 1172 (2).

La première étude consacrée à cette tour a été publiée en 1924 par l'architecte des Monuments Historiques Dieudonné Rey, dans son ouvrage intitulé *Les fortifications de Millau au Moyen Âge*, qui traite plus largement des fortifications urbaines (3). Il a fallu ensuite attendre 1987 pour que l'abbé Vivier réalise une monographie sur le beffroi, la tour octogonale qui surmonte la tour médiévale (4). Auparavant, l'historien millavois Jules Artières avait présenté nombre de documents tirés du riche fonds d'archives médiévales de la commune dans deux ouvrages qui font encore référence, un recueil de *Documents sur la ville de Millau* (5) publié en 1930, et une chronique millavoise, *Millau à travers les siècles*, parue en 1943 (6).

### Rappel historique

Les premiers vicomtes de Millau connus apparaissent au X<sup>e</sup> siècle. Ils appartiennent à la haute aristocratie et disposent déjà d'un grand domaine qui les fait figurer parmi les familles importantes du Midi (7). Menant une habile politique matrimoniale, ils agrandissent constamment leurs possessions et rehaussent leur prestige en s'alliant aux

---

\* Communication présentée le 4 octobre 2005, cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2005-2006 », p. 224.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Olivier Testard pour l'aide qu'il nous a apportée dans la compréhension de l'édifice, ainsi que Patrice Cabau et Jacques Frayssenge pour l'ensemble de la documentation qu'ils ont aimablement mise à notre disposition.

1. Dans le cadre d'une convention entre la Ville de Millau et le Service régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées (D.R.A.C.).

2. L'ensemble de l'enquête a fourni la matière d'une publication de tourisme culturel: F. GALÉS, *Millau au Moyen Âge. La tour du beffroi*, coll. *Itinéraire du Patrimoine* n° 314, Millau, Imprimerie Causses et Cévenne, 2006, 72 p. Fruits de l'enquête, les études réalisées depuis 2002 sont par ailleurs consultables à la mairie de Millau et seront également accessibles, dans le courant de l'année 2007, sur le site internet consacré au patrimoine de la commune.

3. D. REY, *Millau. Les fortifications au Moyen Âge*, Millau, Imprimerie Artières et Maury, 1924, reprint Lacour Rediviva, 1998, 152 p.

4. P.-E. VIVIER, « Le beffroi de Millau ce méconnu », dans *Découverte du Rouergue*, t. 4, 1987, p. 78-106.

5. J. ARTIÈRES, *Documents sur la ville de Millau. Mémorial des privilèges, livres de comptes des consuls boursiers, délibérations communales (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Millau, Imprimerie Artières et Maury, 1930, 578 p.

6. J. ARTIÈRES, *Millau à travers les siècles*, Millau, Imprimerie Artières et Maury, 1943, Laffitte reprints, 1996, 558 p.

7. H. DÉBAX, *La féodalité languedocienne, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2003, 407 p.; J. BOUSQUET, *Le Rouergue au premier Moyen Âge (vers 800-vers 1250). Les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, t. 1, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1992, p. 67-97.

maisons de Narbonne (v. 1050) (8), de Carlat-Lodève (v. 1070) (9) et de Provence (v. 1092) (10), accentuant de ce fait l'orientation méditerranéenne de leur ambition (11).

Dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle, Millau est encore, semble-t-il, le centre d'un domaine rural (12). Mais déjà, le mariage du vicomte Béranger (1070-1077) avec l'héritière des vicomtes de Carlat et de Lodève, Adèle, et le rôle politique international que jouent les frères du vicomte, Bernard et Richard, deux grands prélats grégoriens et abbés de Saint-Victor de Marseille (13), marquent la montée en puissance de la famille vicomtale (14). Béranger donne l'église paroissiale Notre-Dame de l'Espinasse à l'abbaye Saint-Victor de Marseille et à son abbé, son frère Bernard, en 1070 (15).

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, la domination de la maison de Barcelone s'affirme par le mariage de l'héritière des derniers vicomtes, Douce I<sup>ère</sup>, avec le comte de Barcelone Raymond-Béranger III (1096-1131) (16). Le domaine de Millau entre alors dans un ensemble plus puissant et se détache, avec le Gévaudan, du comté de Rouergue. Par sa volonté hégémonique, Raymond Béranger III précipite le conflit avec la maison de Toulouse (17) et entraîne une longue période de luttes pour la domination sur les terres du Midi, où Millau apparaît en filigrane (18). La rivalité entre les maisons royales anglaise et française, à l'origine de la guerre de Cent Ans, se dessine en arrière-plan.

La famille de Millau-Barcelone est ensuite partagée entre Raymond-Béranger et Béranger-Raymond, les fils de Raymond-Béranger III, qui reçoivent le premier les terres catalanes et le second les terres méridionales, à savoir le Carladès, le « comté » de Millau-Gévaudan et la Provence (19). Béranger-Raymond s'assure ensuite l'Aragon, dès 1137, par son mariage avec Pétronille, fille et héritière d'Alphonse le Batailleur. Lorsqu'il meurt en 1162, son héritier étant trop jeune, son neveu Raymond Béranger de Provence prend la tête de la famille mais il décède peu après, en 1166.

Encore enfant, Alphonse II devient roi d'Aragon, par héritage, et l'un des plus riches féodaux en Occitanie. Pour lui, il s'agit alors de marquer sa domination sur le territoire, excentré, qu'il vient d'acquérir.

Il multiplie les accords afin d'obtenir de nouvelles fidélités et appuis, et asseoir son autorité et sa supériorité. En juillet 1172, il prend ainsi sous sa protection l'abbaye Sainte-Marie de Fontfroide, au diocèse de Narbonne et lui accorde divers privilèges (20); en décembre 1172, à Montpellier, il obtient son comté du comte de Melgueil Bertrand Pelet (21); en mai 1173, il autorise l'abbé de Saint-Michel de Cuxa, Arbert, et ses moines, à élever, dans une des possessions du monastère, un ouvrage défensif et une enceinte, voire une tour, ainsi qu'à creuser des fossés (22); en 1173, il conclut un accord de paix avec le comte de Toulouse, Raymond V (23); en novembre 1174,

8. Vers 1050, Richard II, vicomte de Millau, épouse Rixende, la fille du vicomte de Narbonne : Dom Claude DEVIC, dom Joseph VAISSETTE, *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, 3<sup>e</sup> édition, Toulouse, Privat (désormais cité *H.G.L.*<sup>3</sup>), t. X, 1885, notes; J. BELMON, *Les vicomtes de Rouergue-Millau*, École des Chartes, positionnement des thèses, 1992, p. 27; J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1992, p. 110.

9. Vers 1070, Béranger II, vicomte de Millau et de Gévaudan, épouse Adèle, fille et héritière du vicomte de Carlat (Gilbert II) et de Nobilie, vicomtesse de Lodève : J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1992, p. 120.

10. Vers 1092, mariage de Gilbert, vicomte de Millau et de Gévaudan et d'une partie de Carlat, et de Gerberge, héritière du comté d'Arles et de Provence : J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1992, p. 120.

11. J. BELMON, *op. cit.*, 1992, p. 21-30.

12. *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. V, 1875, 335-CCLXXVII (III), c. 648 (vers 1079 janvier); G. DESJARDINS, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris, A. Picard, 1879, p. 21.

13. Bernard est abbé de Saint-Victor de 1065 à 1079 et Richard, de 1079 à 1106, et, en même temps, ils sont légats de Grégoire VII et agents actifs de la « Réforme grégorienne » J. BOUSQUET, « La première charte de privilèges de Millau (1187) est-elle la plus ancienne ? », dans *Libertés locales et vie municipale en Rouergue et Roussillon*, Actes du LVIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987), Montpellier, 1988, p. 120.

14. J. BELMON, *op. cit.*, 1992, p. 27.

15. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1988, p. 120.

16. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1988, p. 120; F. MIQUEL, *Liber Feudorum Major*, Barcelone, 1947, n° 875 (1er II 1112), 876 (3 II 1112) et 877 (13 I 1113), d'après M. AURELL, « Pouvoir et contre-pouvoirs en Rouergue sous la domination catalane (1112-1204) », dans *Libertés locales et vie municipale en Rouergue et Roussillon*, Actes du LVIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987), Montpellier, 1988, p. 127-136.

17. Ch. HIGOUNET, « Un grand chapitre de l'histoire du XII<sup>e</sup> siècle : la rivalité des maisons de Toulouse et de Barcelone pour la prépondérance méridionale », dans *Mélanges d'histoire du Moyen-Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, PUF, 1951, p. 316.

18. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1988, p. 120-121 : « Dès 1113, Raymond-Béranger reçoit de Douce tous ses biens et droits et doit tout de suite lutter contre le comte de Toulouse (« marquis » de Provence, c'est-à-dire maître de la moitié nord) pour s'assurer la moitié sud ».

19. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1988, p. 121.

20. *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VI, 1879, p. 50-52 (mention), t. VIII, 1879, 13-XIII (I), c. 285-286 (« Archives de l'abbaye de Fontfroide [Doat, v. 59, f° 66] »).

21. MARCA, BALUZE 1688, Appendix, n° CCCCLXII, v. 1358-1359 (« Ex archivo regio Barcinonensi »); *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VI, 1879, p. 49-50 (mention).

22. MARCA, BALUZE 1688, Appendix, n° CCCCLXIII, v. 1359 (« Ex archivo regio Barcinonensi »); *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VI, 1879, p. 50 (mention).

23. MARCA, BALUZE 1688, Appendix, n° CCCCLXVI, v. 1363-1366 (« Ex codicibus 277. & 1777. bibliothecae Colbertina »).

il unit l'hôpital du Larzac au monastère Sainte-Marie de Cassan (24); en 1175, il confirme les privilèges de Notre-Dame de l'Espinasse de Millau, seul lieu de culte de la ville et dépendance de l'abbaye Saint-Victor de Marseille (25); en avril 1176, il conclut un nouvel accord de paix avec Raymond V, au sujet du comté de Provence, de Millau, du Gévaudan et de la terre de Carlat, dont il obtient l'abandon des prétentions territoriales moyennant le versement de 3000 marcs d'argent (26); en 1179, afin de renforcer le glacis créé sur le Larzac, il confirme la donation faite aux Templiers en 1158, de Sainte-Eulalie-du-Larzac (27); plus tard, en 1192, Bernard de Peyreleau lui donne son château de Peyreleau, ses droits dans le château de Capluc et tout ce qu'il a dans le comté de Millau, et le lendemain, Alphonse II lui rétrocède ces droits en fief, contre hommage et fidélité (28). On voit par ailleurs la densité de son réseau castral (29), où Millau est cité comme un « *burgus* » et non comme un « *castrum* », dans la liste établie lors de la mise en gage de la vicomté par Pierre II d'Aragon en 1204 (30).

Dès 1168, Alphonse II confie successivement la vicomté de Millau, avec celle de Gévaudan et le comté de Provence, en apanage à ses frères Raymond-Béranger (1168-1181) (31) et Sanche (1181-1185) (32), puis à son fils puîné Alfonso (1196-v. 1200) (33). Il conserve en revanche la ville de Millau, considérée comme la capitale aragonaise du Midi (34). Située à la limite des possessions du comte de Toulouse, elle revêt un intérêt stratégique indéniable face à son comté.

Dans *sa ville de Millau*, telle que la nommaient ses prédécesseurs (35), le roi cherche à s'attacher la ville et les habitants. En 1172, il donne des maisons et leurs dépendances à deux chevaliers, Pons et Guillaume de Toulouse. Elles sont déclarées « *libres et franches, selon l'usage et la coutume de Millau* » (36), et l'acte précise en outre que les acquéreurs et leurs héritiers ne pourront les aliéner. Ces deux donataires appartenaient très vraisemblablement à la lignée vicomtale de Toulouse dont Pons semble être un successeur, ce qui illustre la complexité des liens féodaux noués. Par ailleurs, si le terme de *stador* souligne un droit de résidence privilégié accordé aux bourgeois (37), nous ignorons la raison de leur présence à Millau alors que les deux familles se querellent.

C'est dans ce document que le roi Alphonse affirme aussi posséder un palais (*palacium*) dans la ville. Bien que cet acte ne le décrive pas et ne donne aucun détail sur sa nature, nous pouvons supposer qu'il constituait l'expression traduite dans la pierre de la légitimité du pouvoir du souverain, ce que la tour qui subsiste aujourd'hui concourt assurément à exprimer. Vestige d'un château ou encore prison, elle pouvait également offrir un siège au bayle, qui représentait le maître en son absence.

24. *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VIII, 1879, 13-XIII (II), c. 286-287 (Archives du monastère de Cassan); *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VI, 1879, p. 61 (mention).

25. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1992, p. 79. Ainsi, il s'oppose aux prétentions des Hospitaliers qui voulaient construire une chapelle à Millau. Par cet acte, et de nombreux qui suivent, il montre son « intérêt permanent pour un point d'appui essentiel de sa puissance ».

26. 1176 avril 2018 [dimanche], MARCA, BALUZE 1688, Appendix, n° CCCCLXVIII, v. 1368-1370 (« *Ex archivo regio Barcinonensi* »); *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VI, 1879, p. 67-68 (mention).

27. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1992, p. 79.

28. Arxiu de la Corona d'Arago, Barcelona, pergamin Alfons I, n° 622 (15 mai 1192) et 623 (16 mai 1192), dans F. DE GOURNAY, *op. cit.*, 2005, p. 322; R. PAUC, « Documents inédits sur la domination aragonaise en Gévaudan et Milhavois », dans *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère*, nouvelle série, n° 18-19, 1972-1973, Mende 1974, p. 120, n° 3.

29. Vingt-quatre châteaux sont nommément cités : en Rouergue, le Monna, (comm. de Millau), La Roque (probablement Valzergue), Compeyre, Trossit (comm. de Millau), Séverac-le-château, Prévinières, Laissac, Pontserret (près de Millau), Digons (?), Gagnac, (comm. de Gaillac d'Aveyron), Saint-Grégoire (comm. de Lapanouse), Lapanouse, Saint-Affrique, Caylus (comm. de Saint-Affrique), et en Gévaudan, Chirac, Grezes, Marvejols, La Canourgue, Le Monsatier, Montrodât, Montjézieu, Pradelles, Langogne : F. DE GOURNAY, *op. cit.*, 2005, p. 394.

30. A.N., J 589, n° 1 (avril 1204), cité par F. DE GOURNAY, *op. cit.*, 2005, p. 394; *H. G. L.*<sup>3</sup>, t. VI, 1879, p. 211, LXXX.

31. Jacques BOUSQUET, *op. cit.*, 1992, p. 77.

32. Arxiu de la Corona d'Arago, Barcelona, pergamin Alfons I, n° 364; R. PAUC, *op. cit.*, 1974, p. 120.

33. F. DE GOURNAY, *op. cit.*, 2005, p. 387.

34. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1988, p. 121.

35. « *In villa mea que vocatur Amilaus* » : *H. G. L.*<sup>3</sup>, t. V, 1875, p. 523, CCCXXX (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Guilhem du Désert, c. 994, 1133).

36. Arxiu de la Corona d'Arago, Barcelona, pergamin Alfons I, n° 123 (transcription inédite de Patrice Cabau) : « *Sit notum cunctis quod ego Ildefonsus, Dei gratia rex aragonensis, comes Barchinone et marchio Provincie, dono tibi Poncio de Tolosa et fratri tuo Guillelmo illas domos que fuerunt Hugonis Martini, que sunt juxta meum palacium. Supradictas autem domos dono vobis cum omnibus rebus ad illas domos pertinentibus, cum guttis et stillicidiis et cum introitibus et exitibus suis, tali scilicet modo ut vos et filii vestri et omnis generatio et posteritas vestra habeatis illas casas liberatas et franchas secundum consuetudinem et usaticum de Amiliavo, et sitis inde stadors vos et vestri post vos, nec vendatis alicui vel impignoretis. Signum + Ildefonsi, regis aragonensis, comitis Barchinone et marchionis Provincie. Actum est hoc in Amiliavo .XV. kalendas aprilis, anno Domini millesimo .C°.LXX°.II°. Sunt testes Guillelmus Raimundi, dapifer, Arbertus de Castro Veteri, Raimundus Fulchonis, Guido de Severaco, Bernardus de Auriac, Berengarius Bertrandi junior et Catalanus. Ego Bernardus de Calidis, scriba regis, scripsi hanc cartam et feci hoc sig+num.* ».

37. J. BOUSQUET, *op. cit.*, 1988, p. 122.

Plus tard, en 1187, Alphonse confirme la charte des coutumes (38), déjà citées dans l'acte de 1172, concédée en remerciement de la « *longue fidélité des Millavois à sa maison* » (39). Elle mentionne notamment l'abolition des prélèvements tels que *queste* et *tolte* ainsi que l'organisation judiciaire et municipale. Le roi octroie aussi à la ville le sceau, un des plus anciens du Midi, et la bannière, qui illustrent sa personnalité juridique et morale. L'autorité et l'influence d'Alphonse sur la ville semble par ailleurs confirmée par une sanction particulière figurant au sixième chapitre de la charte. La peine de la course infligée en cas d'adultère (40), signalée dans les Pyrénées occidentales au début du XII<sup>e</sup> siècle, est un « exemple typique d'emprunt juridique consécutif à une domination politique » (41).

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les Capétiens essaient d'étendre leur influence au sud du royaume, les familles de Toulouse et d'Aragon, jusque-là en conflit pour la prédominance sur les Pyrénées et les rives occidentales de la Méditerranée, se réconcilient. Par une transaction passée à Millau en avril 1204, le roi Pierre II d'Aragon, dans une situation financière délicate, suite à son couronnement à Rome et à son mariage avec Marie de Montpellier, cède l'ensemble de ses droits et de ses biens, dont la tour, au comte de Toulouse Raymond VI, l'ennemi de jadis, contre 150 000 sous de Melgueil (42). Ce tardif rapprochement n'empêche pas qu'ils soient vaincus en 1213 à la bataille de Muret où Pierre II est tué.

Cette mort, qui met fin à la « croisade albigeoise », entraîne des conflits d'intérêts et de droits inextricables entre le roi d'Aragon, l'évêque de Mende, le comte de Toulouse et le roi de France. Millau et le Gévaudan sont mis sous la tutelle de l'évêque de Mende, jusqu'à ce que « la ville, le pont et la tour » soient finalement remis, en 1218 au délégué du roi d'Aragon Jacques I<sup>er</sup>, le conquérant de Majorque (43). Le donjon qui a alors perdu sa fonction première, est confié à un simple représentant du délégué du roi : la tour échoit à cette date à un bourgeois de Millau du nom d'Alaman, famille qui compta un gouverneur du comté de Toulouse vers 1250 (44).

Enfin en 1258, par le traité de Corbeil (45), Louis IX cède à Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon tous ses droits sur la Catalogne et le Roussillon en contrepartie de Carcassonne, Béziers et Millau. Les questions de suprématie sur le territoire sont ainsi réglées : la vicomté de Millau dépend désormais du royaume de France. Mais la ville n'est véritablement incorporée au domaine royal qu'en 1271, à la mort, sans postérité, de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX (46).

En 1292, la tour est inféodée à une famille noble, celle des Bertrand, dont le chef de famille est bayle de la ville (47). Puis, en 1347, alors que la ville est frappée, comme toute l'Europe, par les famines, la peste noire et la guerre, la famille est ruinée et contrainte à aliéner son patrimoine. La tour est alors vendue à Raymond de Voncx. Il apparaît alors que la vente concerne la « tour, d'autres maisons, casatures, cour, jardin et autres bâtisses contiguës » qui confrontent diverses maisons et leurs jardins s'échelonnant le long de la rue *de la Torres*, actuelle rue Droite (48).

Moins de vingt ans plus tard, la peste noire qui frappe la ville dans les années 1360, signe l'extinction de cette riche famille ; ses biens sont alors vendus aux enchères publiques « *ad incantum publicum* » (49).

La tour est de nouveau mentionnée en 1382, date à laquelle elle appartient au propriétaire de la maison voisine, Guilhem Pellegrin, membre d'un des plus puissants lignages de la ville du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle (50). Son nom est déjà

38. A.M. Millau, AA 13 (copie du début du XIII<sup>e</sup> siècle). Éd. J.-M. CARBASSE, « La charte consulaire de Millau (1187) », dans *Libertés locales et vie municipale en Rouergue et Roussillon*, Actes du LVIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon (Millau, 19-20 juin 1987), Montpellier, 1988, p. 137-145.

39. J.-M. CARBASSE, *op. cit.*, 1988, p. 138.

40. « Promenade infamante que devaient subir la femme infidèle et son amant, nus et précédés du crieur public, à travers les principales rues de la ville » : J.-M. CARBASSE, *op. cit.*, 1988, p. 141.

41. J.-M. CARBASSE, *op. cit.*, 1988, p. 141.

42. A.N., J 589, n<sup>o</sup> 1 (avril 1204), cité par F. De GOURNAY, *op. cit.*, 2005, p. 394 ; *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VIII, 1879, XL, c. 1947 ; Alexandre TEULET, Joseph de LABORDE, Élie BERGER, Henri-François DELABORDE, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, Paris, Plon, 1863, p. 286-288.

43. R. PAUC, *op. cit.*, 1974, p. 117.

44. « *Et iverunt versus Amiliavum, et accepit villam de Amiliavo et potem, et turrin sine aliquo ostaculo, et dimisit ibi (doco suo) quendam burgensem qui vocatur alamanus* » : A.D. Lozère, 457 dans D. REY, *op. cit.*, p. 97.

45. *H.G.L.*<sup>3</sup>, t. VII, 1879, p. 116 ; t. VIII, 1879, p. 859, 860.

46. A.M. Millau, AA 13.

47. D. REY, *op. cit.*, 1998, p. 98.

48. « *Quamdam turrin et quedam alia hospicia, cazaturas, curtem, viridarium et staria inter se ad invicem contigua* » : D. REY, *op. cit.*, 1998, p. 98-99.

49. D. REY, *op. cit.*, 1998, p. 99.

50. A.M. Millau, BB 3.

mentionné parmi les deux propriétaires des immeubles contigus lors de la vente de 1347 (51), mais nous ignorons si l'acquisition, qui aurait été faite au prix de 90 florins d'or « pour faciliter l'accès de la tour » (52), se fit à cette date. La famille Pellegrini en reste propriétaire jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1613, par une délibération consulaire, la commune décide de l'acquisition de la tour pour « servir de guette » (53) et « afin d'avoir un clochier pour mettre la cloche et orloge, pour le contentement des habitants, afin que l'on put sçavoir et entendre les heures pour s'acheminer au Temple, tant le matin que le soir » (54). Elle sert de base au beffroi octogonal, le clocher de l'église paroissiale Notre-Dame, qui abritait la cloche, s'étant écroulé au mois de juin précédent (55). Elle est achetée à Marguerite de Montcalm, la veuve de Jean Pellegrini, pour 4000 livres (56). Si par sa hauteur, le beffroi permettait de surveiller les alentours, il marquait aussi les prérogatives communales, les institutions urbaines étant alors dans les mains de la communauté réformée. Faute d'avoir acquis la maison Pellegrini qui donne alors accès à la tour, la commune acquiert la maison contiguë à l'ouest. Elle décide ensuite de relier les deux bâtiments en pratiquant une porte à l'étage, « sous un arc », soit sous la niche qui dessert l'escalier en vis, mais délaisse probablement ce projet au profit du couloir des probables latrines (sur le même mur), aujourd'hui rebouché (57).

Après la paix d'Alès (1629), dans le cadre du démantèlement des places fortes huguenotes, le duc de Rohan exige la démolition du château royal élevé dans la première partie du XIII<sup>e</sup> siècle, et de ses prisons. La ville, en partie reconquise par les catholiques, décide alors d'utiliser la maison voisine à l'ouest et les deux étages de la tour comme salles de détention (58).

Sous la Révolution, elles font l'objet de travaux (59), certaines pièces étant considérées comme insalubres. Puis le beffroi manque d'être détruit le 19 nivôse an II (1794), lorsque l'assemblée populaire de Millau demande sa démolition en même temps que « la fermeture des églises des catholiques et non catholiques, l'abolition de tous les signes extérieurs de ces deux cultes, et notamment la destruction des clochers » (60). En juillet 1811, la foudre qui s'abat sur le beffroi provoque un incendie. Sa toiture s'effondre et la cloche emporte la voûte du deuxième étage de la tour carrée. Les réparations sont effectuées l'année suivante. La flèche n'est pas reconstruite et c'est un toit à faible pente qui la remplace. Ce n'est qu'en 1825 que les prisons sont transférées dans une nouvelle maison d'arrêt. Peu après, la maison contiguë à l'ouest est abattue au profit de la création de la rue du Beffroi. En 1855, lorsque l'hôtel de ville, logé dans l'hôtel de Tauriac, le quitte pour s'installer dans l'hôtel de Pégayrolles, la tour est de nouveau inaccessible (61). C'est alors que l'on décide de percer la porte du rez-de-chaussée (62). La tour du beffroi est classée monument historique par arrêté du 3 mars 1931.

## Analyse monumentale

### *Les abords de la tour*

Si la tour apparaît aujourd'hui prise dans un lavis de constructions, elle se dressait à l'origine isolée en bordure de rue, comme le montre la disposition de ses baies (fig. 1). Du palais mentionné en 1172 (63) par Alphonse II, on

51. D. REY, *op. cit.*, 1998, p. 99 : « le tout confrontant, d'un côté, la maison et autres constructions de noble Guilhem Pelegri, d'autre côté maisons et jardin de Béranger de Capluc, et le four et maison de las Torres ; et d'un autre côté avec la rue qui fait communiquer la place publique (actuelle place Maréchal Foch) avec le portail de l'Ayrolle, ou de Rodez (qui fermait la ville au bout de la rue Droite, au nord-ouest) ».

52. Acte du 4 avril 1382, notaire Étienne Molinier, d'après D. REY, *op. cit.*, 1998, p. 100.

53. A.M. Millau, BB 4, f<sup>o</sup> 119-120 v<sup>o</sup>.

54. A.M. Millau, CC 107, BB 4, f<sup>o</sup> 125 (25 décembre 1613).

55. A.M. Millau, CC 107.

56. A.M. Millau, BB 4, f<sup>o</sup> 119-119 v<sup>o</sup> (8 juillet 1613).

57. A.M. Millau, BB 4, f<sup>o</sup> 120; 122 v<sup>o</sup>. Le premier consul a refusé de pratiquer cette porte au rez-de-chaussée afin de ne pas « ébranler » la tour. Il est probable que les latrines et l'escalier en vis de l'angle nord-est, rendus caducs par le changement de destination de l'ouvrage considéré comme support au beffroi, ont été bouchés à cette période.

58. J. ARTIÈRES, *op. cit.*, 1996, p. 187.

59. A.D. Aveyron, 4 N 30; 57 N 2 novembre.

60. J. ARTIÈRES, *op. cit.*, 1996, p. 303.

61. L'accès d'origine orienté sur la cour au nord, n'a été ouvert que dans les années 1990.

62. A.M. Millau, 9M1 (1856).

63. Arxiu de la Corona d'Arago, Barcelona, pergamin Alfons I, n<sup>o</sup> 123.

ne trouve trace. Aucun arrachement de bâtiment ou d'enceinte ne vient marquer le parement de la tour ou ses abords, réduisant d'autant la probabilité de la présence de l'enceinte d'un château évoqué par Dieudonné Rey (64). Dès lors, il est loisible de s'interroger également sur la réalité architecturale de ce palais. Faute de fouilles archéologiques, on ne peut qu'émettre des hypothèses parmi lesquelles la présence effective d'une salle à proximité immédiate. Les documents du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, et en particulier la vente de la tour à un riche bourgeois (65) suggèrent, comme le plan du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'elle aurait pu se situer au nord (fig. 2). Les bâtiments de l'actuelle école du beffroi, qui présentent un appareil régulier en pierres de taille, pourraient en constituer les vestiges.



FIG. 1. VUE D'ENSEMBLE depuis le sud-est. Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.



FIG. 2. VUE DE L'ÉLEVATION NORD. Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.

### *L'extérieur*

Surplombant la rue Droite, la tour qui supporte le beffroi mesure aujourd'hui une vingtaine de mètres de hauteur pour 10,50 m sur 10,60 m de côté et compte trois niveaux voûtés. La présence du beffroi, juché sur son actuelle terrasse sommitale, ne nous permet pas de préjuger de l'existence d'un troisième étage ou d'un couronnement sommital défensif. Toutefois, nombre de tours contemporaines ne comptent pas plus de deux étages.

Depuis la rue, on ne devine sur la tour que de rares ouvertures, étroites et courtes, fondues dans le parement et comme volontairement soustraites à notre vue. La tour apparaît ainsi massive, entièrement bâtie en pierres de taille régulièrement

64. D. REY, *op. cit.*, 1998, p. 100.

65. J. ARTIÈRES, *op. cit.*, 1943, p. 56.

assisées, à joints fins, de calcaire gris bleu. Ce matériau, difficile à tailler, a probablement été extrait du sous-sol des environs. Bien que plus ou moins gélif selon les lieux ou les niveaux d'extraction, il caractérise la majorité des constructions médiévales de Millau, jusque dans l'encadrement des baies (66).

#### *La porte*

L'unique porte d'entrée était placée à l'origine à l'étage, comme c'est souvent le cas, à l'arrière, du côté nord (fig. 3). Un perron de bois amovible ou une passerelle que l'on pouvait ôter en cas de danger devait la précéder, afin de ralentir la progression d'éventuels assaillants. On ne peut dire aujourd'hui avec certitude quel parti avait été choisi, la galerie du bâtiment attenant au nord, et diverses constructions annexes, masquant toute trace d'arrachement ou de corbeau. La hauteur et l'inaccessibilité de la porte en constituent les principaux éléments défensifs et il semble que le constructeur ait jugé suffisants ces obstacles, aucun assommoir, logé au-dessus de l'embrasure de la porte, ni aucune archère ne protégeant cette entrée. En revanche, à l'intérieur, un panneau, tenu par deux barres de bois coulissant dans les trous barrières superposés, venait renforcer le vantail de bois. L'encadrement de la porte, constitué de boudins de grès ocre supportant un linteau surmonté d'un arc de décharge, indique qu'elle a été remaniée, peut-être au moment du rachat de la tour par la commune en 1613, l'emploi de ce matériau caractérisant les ouvrages du XVII<sup>e</sup> siècle (67). Ce dernier est en effet utilisé dans l'encadrement des baies du beffroi (1613-1617), du clocher de l'église paroissiale Notre-Dame (1<sup>re</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> siècle), ou encore dans l'architecture civile (œil de bœuf rue Peyrollerie, rue Solignac).



FIG. 3. PORTE EXTÉRIEURE DU PREMIER ÉTAGE, élévation nord. Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.

#### *L'organisation intérieure de la tour* (fig. 4-5)

L'austérité extérieure de la tour ne laisse en rien présager la remarquable sophistication des aménagements intérieurs.

La tour est divisée en trois niveaux que séparent des voûtes en plein cintre de tuf, aux axes perpendiculaires, probablement destinés à équilibrer la poussée des murs. Elles sont aujourd'hui percées de larges orifices quadrangulaires de 2 m de côté, certainement aménagés lors de la construction du beffroi pour monter la cloche et l'horloge, voire les matériaux. La complexité de cet ouvrage, qui ne trouve aucun équivalent en Rouergue et le soin apporté dans le détail de sa construction, témoignent qu'il s'agit bien ici d'une œuvre majeure de l'architecture romane du Midi, élevée afin de signifier l'autorité et le pouvoir de son détenteur.

#### *Le rez-de-chaussée* (fig. 6)

À l'origine, le rez-de-chaussée, par lequel on pénètre aujourd'hui dans la tour, était seulement accessible depuis le

66. Les plus soignées montrent cependant que les commanditaires ont préféré des pierres d'importation plus tendres, souvent des grès clairs.

67. On en ignore malheureusement la raison.

premier étage. Il forme une pièce obscure, couverte d'une voûte en plein cintre de calcaire et de tuf qui fixe sa hauteur à 2,86 m, pour une surface de 13 m<sup>2</sup> dans l'œuvre, avec des murs qui ont ici 3,50 m d'épaisseur.

Il comprend au nord, une simple fente d'éclairage couverte d'un arc en plein cintre de tuf, condamnée par la construction du bâtiment attenant. Elle ne distribuait qu'une faible lumière, impliquant naturellement des fonctions secondaires, notamment de stockage.

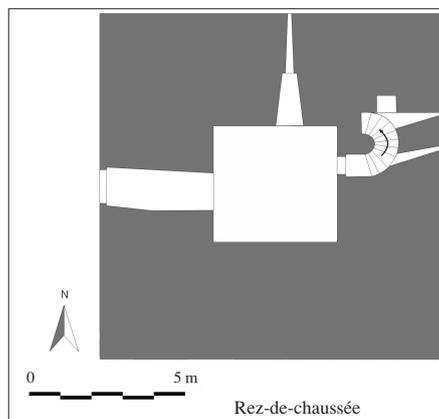
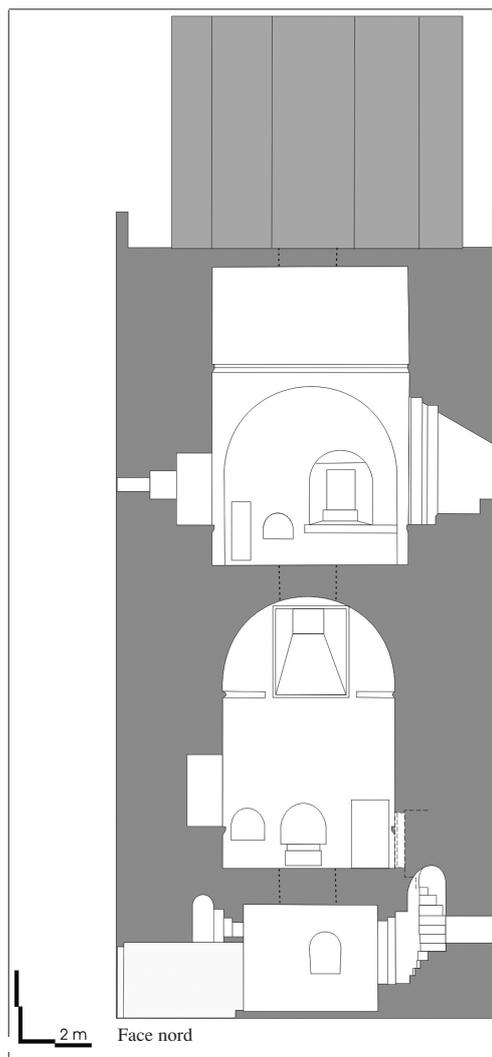
Cependant, des latrines semblent également y avoir été aménagées: le mur ouest conserve ainsi une ouverture endommagée par le percement de la porte d'entrée moderne (68) qui en a détruit sa partie basse. Soigneusement appareillée et voûtée en berceau plein cintre, elle délimitait un espace de grandes dimensions (69) accessible par un passage quadrangulaire peu large, à 1 m du sol environ, à angle abattu, offrant un large dégagement vers l'intérieur. Si elle peut aussi avoir fait office de placard, sa proximité avec la fosse des latrines logée dans l'angle nord-ouest de la tour, plaide en faveur de la présence de latrines.

Enfin, à l'est s'ouvre la porte de l'escalier conduisant à l'étage. Étroite et accessible par quelques marches renvoyant son seuil à 0,80 m du niveau du sol actuel (et de dimensions comparables à celles des supposées latrines), elle est couverte d'un arc en plein cintre de tuf. Le trou barrier dans son embrasure, de 1,50 m de profondeur, montre que le vantail pouvait être fermement barré depuis l'escalier. Dès lors, il est permis de penser que ce niveau pouvait également avoir une fonction carcérale.

#### *Le premier étage (fig. 7)*

Sous une imposante voûte en berceau plein cintre de tuf atteignant 7,30 m de hauteur, cette pièce – le niveau d'entrée de la tour, celui où les gens d'armes devaient stationner et lieu de contrôle vers le niveau supérieur – offre une surface de 22 m<sup>2</sup>. Cet étage a été remanié lors de l'utilisation de la tour en prison et notamment à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle tandis que la commune se préoccupait des conditions de détention et d'hygiène des détenus (70). La niche en plein cintre du mur ouest a été modifiée, tout comme l'archère sud, élargie, tandis qu'une large baie quadrangulaire était percée au nord, au ras de la voûte, afin d'éclairer « la salle pour prévenus de crimes graves » (71).

La porte à l'origine unique, ménagée au nord, et dont nous avons précisé plus haut que son encadrement avait été remanié, y donnait accès. À l'intérieur, elle est couverte d'un linteau monolithe soulagé par un arc en plein cintre, parfaitement clavé, qui dégage un passage d'une hauteur et



68. Cette porte a été percée en 1856 (A.M. Millau, 1 D 31).

69. Si l'on en juge par les assises qui subsistent dans le couloir d'entrée et qui montrent qu'il était du double de sa hauteur actuelle (dimensions: 1,10 x 1,20 m de côté sur 2,20 m de haut).

70. A.D. Aveyron, 4 N 30, 57 N 2 / 1<sup>o</sup>.

71. A.D. Aveyron, 4 N 30.

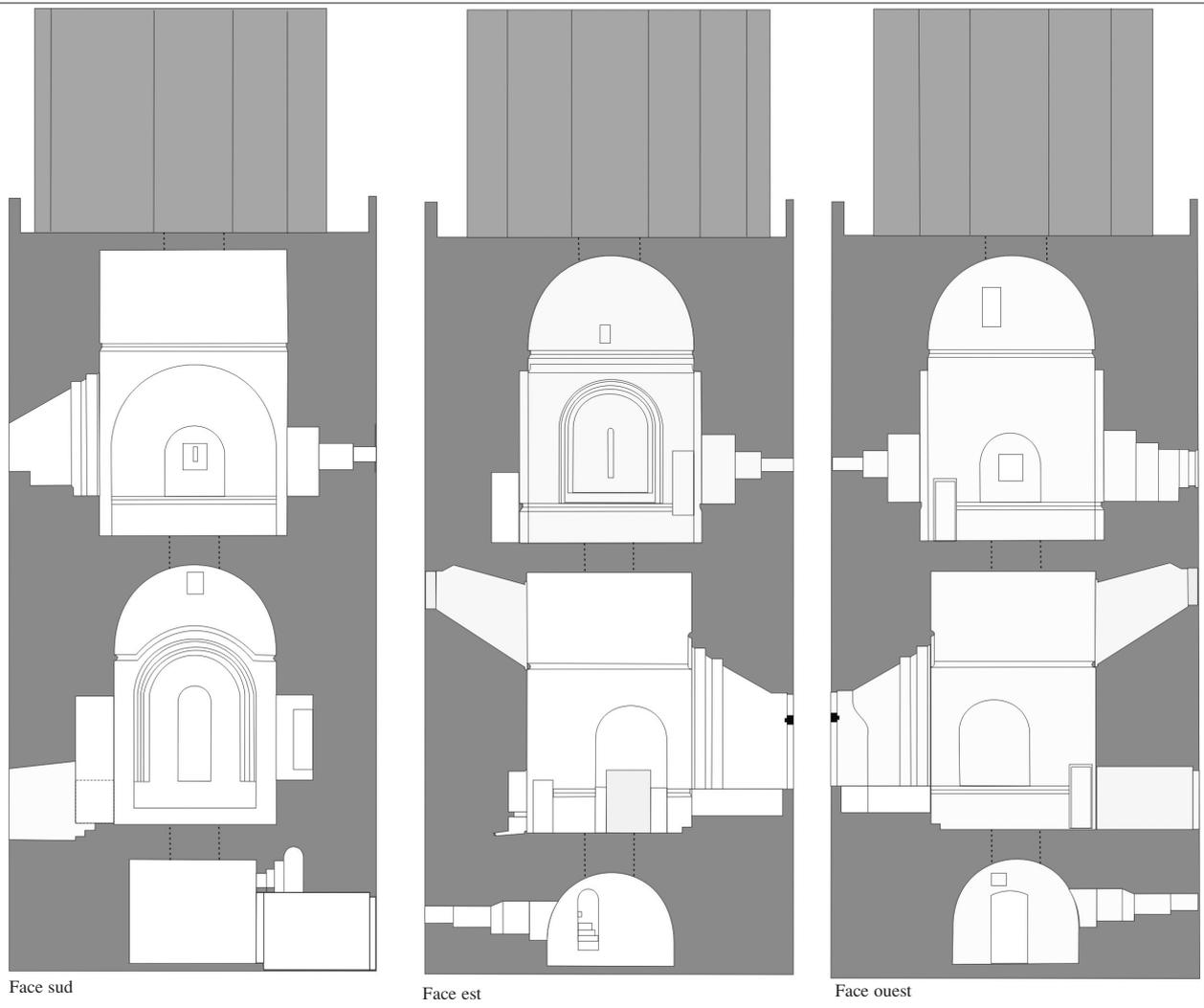


FIG. 4. COUPES DE LA TOUR. Dessin F. Galés d'après les relevés du S.D.A.P. de l'Aveyron.

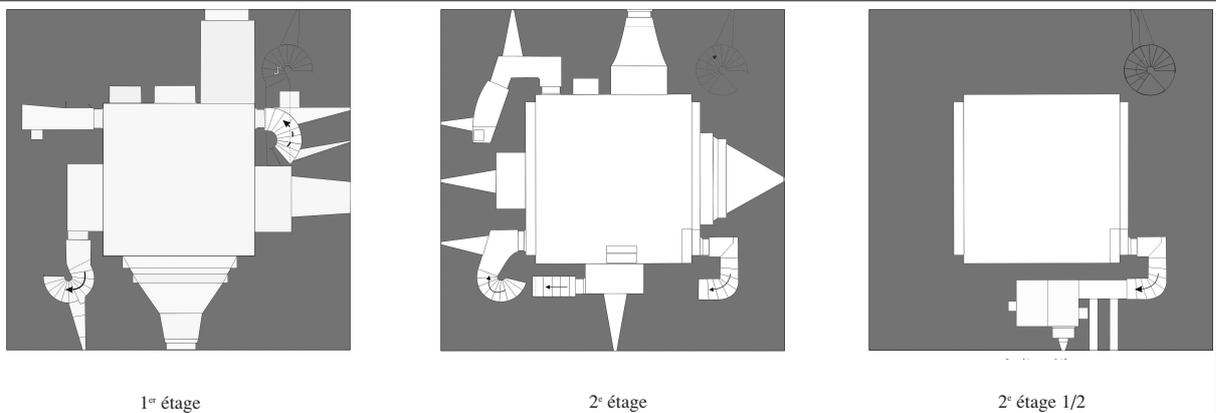


FIG. 5. PLANS AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX. Dessin F. Galés d'après les relevés du S.D.A.P. de l'Aveyron

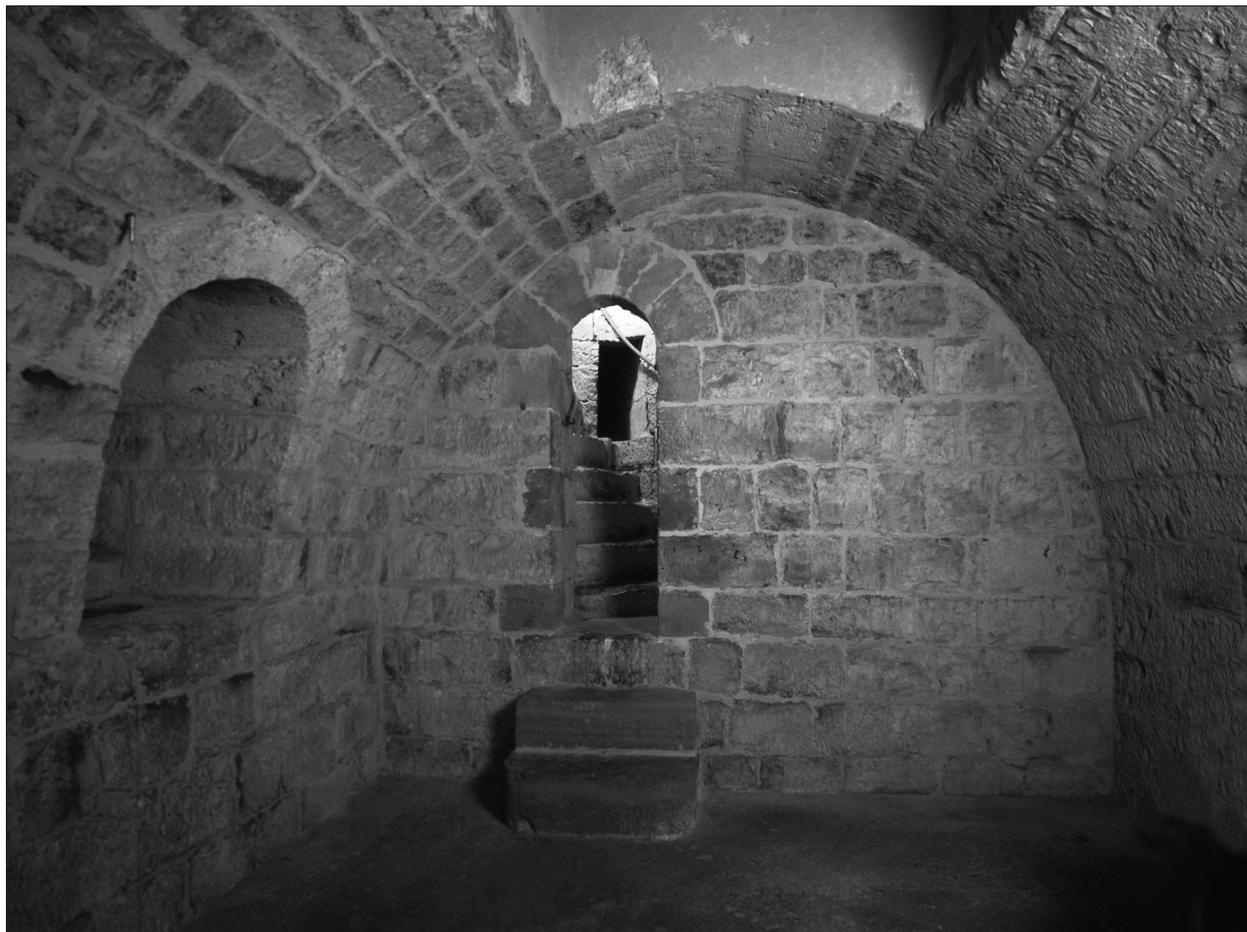


FIG. 6. REZ-DE-CHAUSSÉE, vue d'ensemble de la pièce depuis l'ouest. *Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.*

d'une largeur supérieures à toute autre porte du bâtiment (fig. 8). On ne peut que noter l'évidente valeur distinctive de ce linteau qui souligne l'importance symbolique de la tour et au travers duquel se perçoit la faculté de l'architecte et du commanditaire de déplacer et de mettre en œuvre de tels monolithes, impliquant une gestion raisonnée du chantier, mais aussi de grands moyens financiers. Elle s'apparente aux portes languedociennes telles que l'on peut les voir à Durfort et à Uzès (Gard), ou encore à Montpellier (Hérault).

Cette pièce, qui devait être relativement sombre, a pu être éclairée par de petites baies rectangulaires logées sous les niches en plein cintre des murs est et ouest, selon le principe observé au deuxième étage (fig. 9-10). L'ouverture vers l'hôtel de Tauriac de la niche est, et les remaniements peu lisibles de la niche ouest, nous interdisent de le certifier; en outre, en 1613, la commune a décidé de pratiquer une ouverture sous la niche est, afin de relier la maison contiguë, laissant aujourd'hui la niche très endommagée (72). Ces niches conservent chacune, dans leur embrasure, une porte épousant leur profil cintré, totalement intégrée à la maçonnerie. La première, dans la niche ouest, ouvre sur l'escalier en vis qui conduit au deuxième étage tandis que la seconde est condamnée. Toutes deux étaient, avant modifications, situées à 1 m au-dessus du sol, probablement pour ralentir la progression des assaillants. Si quelques marches de pierre y conduisent aujourd'hui, elles étaient probablement en bois à l'origine, de manière à pouvoir être ôtées en cas d'attaque. Ainsi, les assaillants armés se voyaient-ils ralentis dans leur progression.

Deux niches de moindres dimensions, en plein cintre, et dont une superpose une niche et un déversoir,

72. A.M. Millau BB4, f° 122 (10 novembre 1613): « on peult facilement faire l'entrée au dessoulz d'ung arc quil y a ».

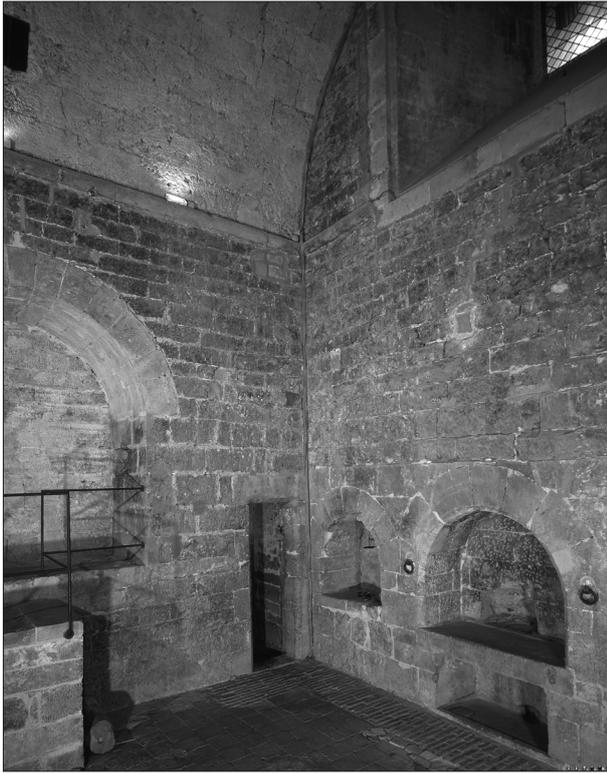


FIG. 7. PREMIER ÉTAGE, ANGLE NORD-OUEST. Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.

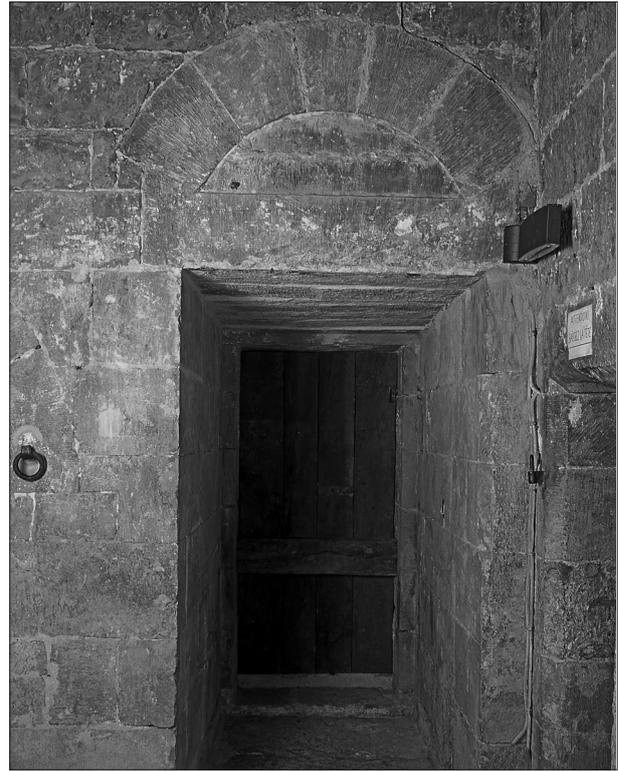


FIG. 8. VUE INTÉRIURE DE LA PORTE DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE (mur nord). Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.

concentrent les éléments domestiques, ou du moins fonctionnels, sur le mur sud (fig. 11). La première niche, chanfreinée, couvre une pierre monolithe quadrangulaire, légèrement évidée (restaurée), servant de linteau au déversoir inférieur et semblant constituer un lavabo. En dessous et de plain-pied, ce déversoir est constitué d'une large dalle légèrement inclinée, formant une cuvette percée d'un conduit d'évacuation biais probablement dirigé vers une fosse maçonnée, peut-être celle des latrines. Dans la niche supérieure, un conduit ménagé dans le mur et qu'une pierre arrachée masque, suggère que de l'eau pouvait y être conduite, sans que cette hypothèse ait pu encore être vérifiée, aucun débouché à cet orifice n'ayant été trouvé dans l'édifice. La seconde niche fait vraisemblablement office de placard. L'absence de tout système de fermeture, comme de rainures d'encastrement pour des étagères, suppose que des objets de grandes dimensions, d'un usage courant et quotidien, ou destinés à être vus, voire les deux, y étaient déposés. À proximité, la porte étroite percée dans le mur ouest, et qui dessert aujourd'hui un couloir aveugle, ouvrait probablement sur des latrines. Logées dans l'épaisseur du mur nord et accessibles par une porte dont on ne distingue plus que le linteau chanfreiné et un piédroit, elles étaient éclairées par un jour dont le rebouchage est visible sur le parement extérieur de la tour. Clos par une porte à guichet, ce couloir, dont le percement mit au jour le petit conduit soigneusement maçonné des latrines du deuxième étage, rappelle aujourd'hui la fonction carcérale de la tour qui était à ce niveau reliée à la maison contiguë, à l'ouest.

De vastes dimensions, l'archère occupe la presque totalité du mur sud (fig. 12). Transformée en fenêtre, elle apparaît quasiment de niveau avec la salle alors qu'elle était constituée d'un appui en escalier comme le montre une coupe du XVIII<sup>e</sup> siècle (73) et que confirme l'embrasement, lissée sur sa partie basse. Bien qu'elle paraisse aujourd'hui peu fonctionnelle, elle était équipée de l'appui qui rendait possible l'approche pour un tir avec un arc ou une arbalète, sur la rue en contrebas. Sa fente de tir, logée dans un ébrasement à trois ressauts aux angles abattus montre le soin apporté à sa mise en œuvre qui suggère que son caractère ostentatoire recouvrait une importance comparable à ses fonctions réellement défensives.

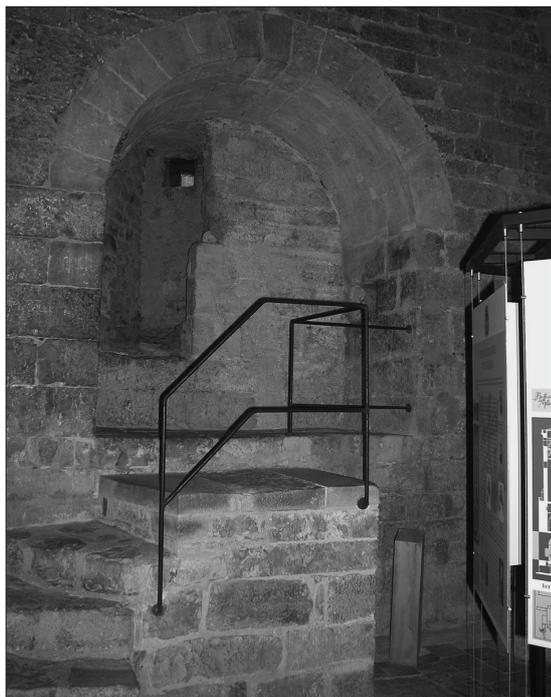


FIG. 9. VUE DU MUR OUEST DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE. Cliché Philippe Poitou,

Viennent ensuite s'ajouter à ces éléments domestiques et défensifs, deux cordons superposés. Le premier, en partie bûché, court au niveau de l'appui des niches, à 1 m du sol. Le second, en quart de rond, souligne le départ de la voûte dont il supportait, à l'origine, les cintres de bois. Rare dans l'architecture rouergate, on le retrouve néanmoins dans la nef de l'église du prieuré grandmontain de Comberoumal, à 17 km de Millau, sur la bordure méridionale du Lézou, et de Saint-Michel de Grandmont, près de Lodève (Hérault) (74), sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'un hasard ou d'un emprunt stylistique. Il illustre en revanche la volonté du commanditaire de se distinguer par un effet décoratif touchant ce niveau d'accès.

*Le deuxième étage (fig. 13)*

Le deuxième étage présente une disposition comparable au premier avec, sous sa voûte à 8 m de haut, une pièce de 27 m<sup>2</sup>. Elle paraît être la mieux équipée avec ses lavabo, latrines et fenêtres. Un jeu d'appareil l'orne, exclusivement sur les encadrements de baies et les arcs, bâtis de claveaux aux pierres alternativement claires et sombres (fig. 14). Toutefois, cette ornementation se limite à la structure de la tour et on ignore si les murs étaient enduits ou laissés nus. Si cette bichromie paraît exceptionnelle dans l'architecture rouergate, elle est plus fréquente dans l'architecture auvergnate, notamment dans les églises de Brioude, Saint-Nectaire, Saint-Saturnin ou Ennezat



FIG. 10. NICHE DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE (mur est). Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.

74. G. DURAND, « Les prieurés Grandmontains du Rouergue : Comberoumal et Le Sauvage », dans *L'ordre de Grandmont. Art et histoire. Actes des Journées d'étude de Montpellier, 7-8 octobre 1989*, Études sur l'Hérault, Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, 1992, p. 156.



FIG. 11. NICHES ET LAVABO DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE (mur nord). Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.

ou encore dans la Drôme à Montélimar, dans le château des Adhémar (75).

Trois baies ménagées sous des niches voûtées en plein cintre l'éclairent et occupent les faces sud (fig. 15), ouest et nord. Cette dernière a été remaniée et élargie afin d'éclairer davantage la pièce; elle se distingue à l'extérieur par l'encadrement de grès ocre alors que les autres, bien qu'endommagées, conservent leurs dimensions réduites d'origine qui ne permettaient tout au plus que de ventiler la pièce et d'apporter un minimum de luminosité. Comme au niveau inférieur, les seuils des niches se trouvent à 1 m au-dessus du niveau du sol environ. Or, si la niche sud dessert aussi l'escalier qui conduit au niveau supérieur, les niches nord et ouest n'ouvrent que sur des baies réduites à de simples fentes. Si l'on pouvait imaginer une fonction défensive à leur situation, quelle hypothèse formuler pour des niches desservant de simples jours? Peut-on suggérer une recherche de diffusion de la lumière?

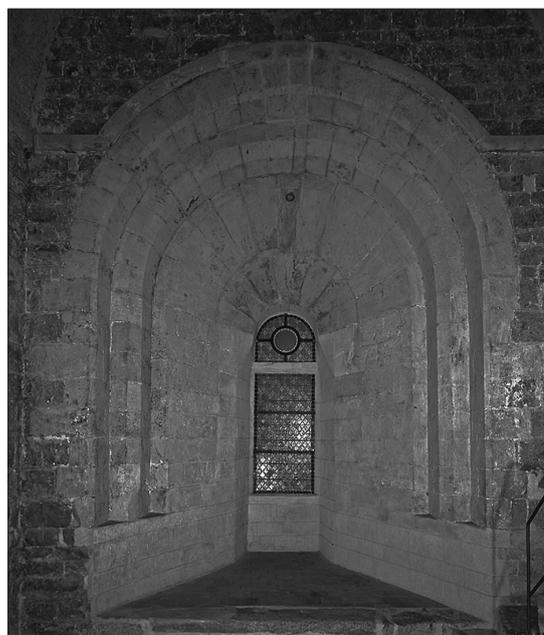


FIG. 12. ARCHÈRE DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE (mur est). Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.

75. M. BOIS, « Les palais des Adhémar à Saint-Paul-Trois-Châteaux et à Montélimar (Drôme) du milieu du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Presses Universitaires de Lyon, 2004, p. 69.

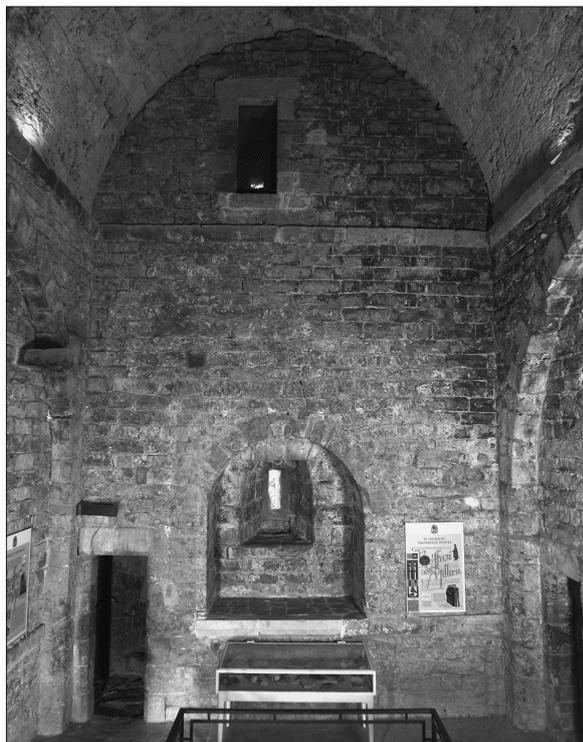


FIG. 13. MUR OUEST DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE. Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.

Comme au premier étage, un déversoir et une niche en plein cintre chanfreinée, superposés, occupent le mur nord formant probablement le lavabo que mentionnent les textes médiévaux et qui était destiné au rituel du lavement des mains (fig. 16). Une pierre monolithe creusée formant une cuvette peu profonde, constitue la base de la niche supérieure et le linteau du déversoir en dessous. Également constitué d'une dalle légèrement évidée, il est percé d'un orifice permettant d'évacuer les eaux dans une fosse maçonnée correspondant probablement à celle des latrines. Sur le même mur, une porte étroite, chanfreinée et couverte d'un linteau droit, conduit aux latrines, logées au fond d'un couloir coudé éclairé par deux jours et clos par deux vantaux. À des latrines en encorbellement qui auraient entraîné le rejet des ordures dans la rue, le maître d'œuvre a préféré des latrines équipées d'un conduit d'écoulement intérieur maçonné donnant dans une fosse. Ce dispositif illustre de nouveau, non seulement le caractère luxueux, par la multiplication des éléments de confort, que le commanditaire souhaitait donner à la construction, mais également sa richesse et l'autorité qu'impliquaient la construction et l'entretien de tels aménagements.

Confirmant le caractère non univoque de la tour et de ses niveaux, une archère complète l'équipement de la pièce (fig. 17). Condamnée par l'hôtel de Tauriac, elle commandait à l'origine les abords de la face est. De grandes dimensions, elle s'inscrit entre les deux cordons et se loge sous deux voussures en plein cintre, aux angles abattus. Plus basse qu'au premier étage, le cordon supérieur ne suit pas



FIG. 14. ARCATURE DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE, MUR NORD.  
Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.



FIG. 15. BAIE MÉNAGÉE DANS LA NICHE SUD DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE.  
Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.

son profil, mais elle n'en conserve pas moins son esthétique, tout comme sa fonction défensive, que facilite l'appui à trois degrés.

Les deux arcs plaqués contre les murs opposés nord et sud et qui s'élèvent jusqu'à la base de la voûte en berceau peuvent être interprétés comme des « arcs de décharge latéraux » (76). Le constructeur a en effet pu penser cette disposition nécessaire dans la mesure où la tour commençait à être élancée. Avec les croisées d'ogives, le renvoi des efforts de la voûte vers les angles de la travée se fait en une seule fois, grâce à la disposition des voûtains et des nervures. Ici le chemin des forces est décomposé en deux temps : le berceau pèse sur les côtés, puis les arcs sous-jacents reportent ce poids vers les angles. Ainsi, on peut considérer la salle comme la travée d'une nef unique. La nef de Saint-Pons-de-Thomières qui est datable du dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, autour de 1170, et qui possède, comme dans la tour, des passages et des escaliers ménagés dans l'épaisseur de ses murs fortifiés, en donne un exemple (77).

76. Olivier TESTARD, architecte du Patrimoine.

77. O. TESTARD, « La vieille nef de la cathédrale de Toulouse et ses origines méridionales », dans *M.S.A.M.F.*, t. LIX, 1999, p. 73-91, notamment p. 87-88.



FIG. 16. LAVABO ET PORTE CONDUISANT AUX LATRINES, 2<sup>e</sup> ÉTAGE (mur nord).  
Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.

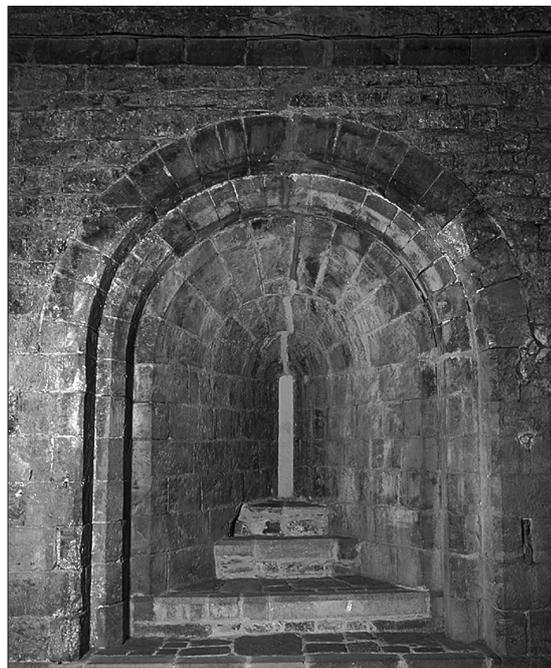


FIG. 17. ARCHÈRE DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE (mur est). Cliché Pierre Plattier, Ville de Millau.

Remarquons également la présence récurrente des cordons qui soulignent la voûte et l'appui des baies, bien qu'à ce niveau, ils aient été en partie bûchés et que leur profil ne présente aucune différence.

Jouxtant l'archère, une porte étroite ouvre sur un escalier ménagé dans le mur sud. Filant juste au-dessus de la niche, il dessert spécifiquement une petite pièce retirée logée dans l'épaisseur du mur (fig. 18). De 3 m<sup>2</sup>, elle est équipée d'un banc logé sous voûte et de deux niches pour les luminaires. Sa porte, avant qu'elle ne soit murée, ouvrait certainement sur un balcon couvert, reposant au-dessus de la rue Droite sur deux poutres, tel qu'on peut le voir à la tour de l'évêque à Uzès (fig. 19). Son encadrement extérieur a été remanié en même temps que la porte du premier étage et présente les mêmes caractéristiques. Si elle conserve l'encadrement intérieur d'origine, on ignore la raison de la modification extérieure. Là encore, la fonction de cette pièce réduite reste incertaine. Une première hypothèse voudrait qu'elle ouvre sur un balcon d'apparat, tel qu'on en trouve dans l'architecture civile italienne, du haut duquel le seigneur, le suzerain de la ville, pouvait voir et être vu. En raison de la qualité symbolique et ostentatoire de la tour, elle a encore notre préférence, mais on ne peut cependant laisser de côté d'autres fonctions qui auraient pu se superposer à cette dernière, sans contradiction. Elle pourrait faire office, temporairement et en cas d'attaque, de sorte de souricière – malgré le balcon qui, bien

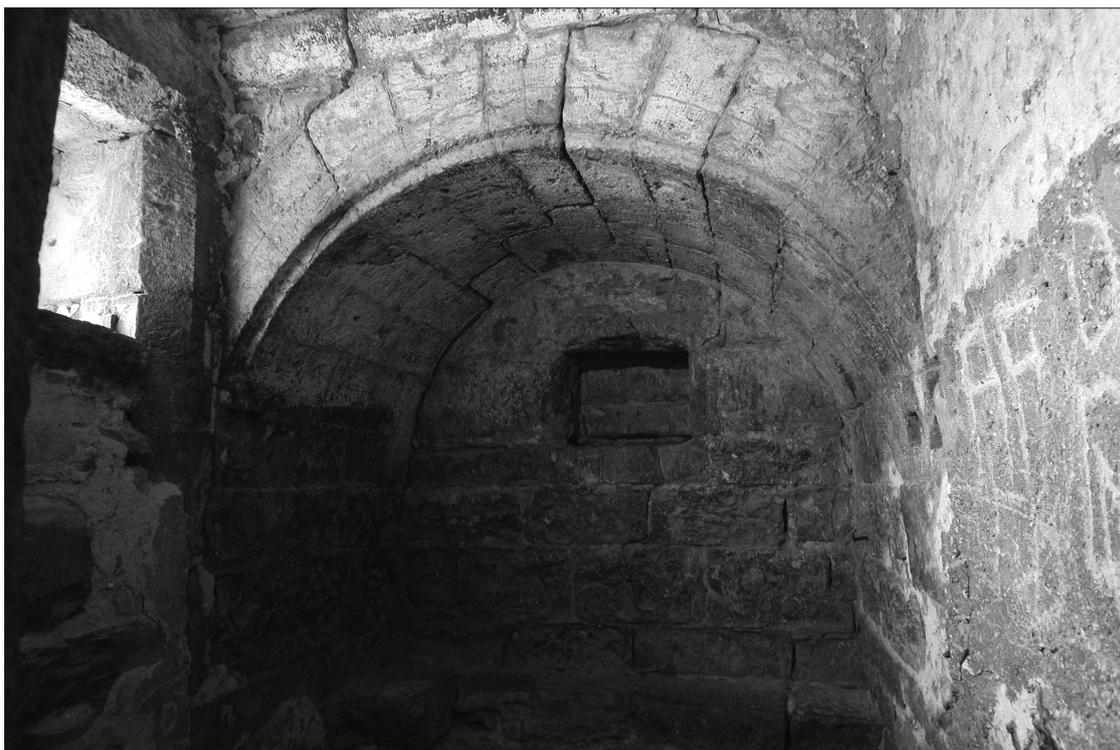


FIG. 18. PETITE PIÈCE RETIRÉE. *Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.*

qu'ouvert reste sans débouché. Des attaquants peuvent en effet s'engager dans l'escalier coudé, au lieu d'emprunter l'escalier en vis, ralentissant d'autant leur progression vers le sommet de la tour. Enfin, le balcon peut avoir symboliquement incarné la défense sommitale de la tour, avant son achèvement.

Ainsi, ce niveau, équipé de baies, lavabo, latrines, archère et balcon d'apparat, pourrait apparaître comme la pièce principale de la tour, celle où le seigneur reçoit ou rend justice. Pourtant, les deux portes, l'une menant à l'étage inférieur et l'autre au niveau supérieur, nuancent cette fonction. En effet, toutes deux sont précédées, du côté extérieur à la salle, de trous barrières qui permettent de clore les vantaux par une barre de bois (fig. 20). En outre, afin de renforcer encore davantage l'impossibilité de quitter la pièce, les gonds fichés dans les murs sont constitués, non pas d'un fer coudé en équerre, mais de deux anneaux superposés enserrant la penture de la porte (dont aucune n'a été conservée et que l'on imagine en T), empêchant de la dégonder.

#### *Les communications intérieures*

Trois escaliers de formes différentes permettent de circuler dans l'épaisseur des murs de la tour, rendant aisées les communications entre les niveaux. La distribution principale se fait par le moyen d'un escalier en vis, qui relie, dans l'angle sud-ouest, les différents niveaux à partir du premier étage, tandis que deux escaliers de distribution secondaires sont spécifiquement conçus, l'un pour le rez-de-chaussée, dans l'angle nord-est, l'autre pour la pièce réduite ouvrant sur l'extérieur, dans le mur sud.



FIG. 19. VUE EXTÉRIEURE DE LA PORTE OUVRANT SUR LA PETITE PIÈCE EN RETRAIT, face sud. *Cliché François Leyge, Ville de Millau.*



FIG. 20. PALIER DU 2<sup>e</sup> ÉTAGE, angle sud-ouest. Cliché Françoise Galés.

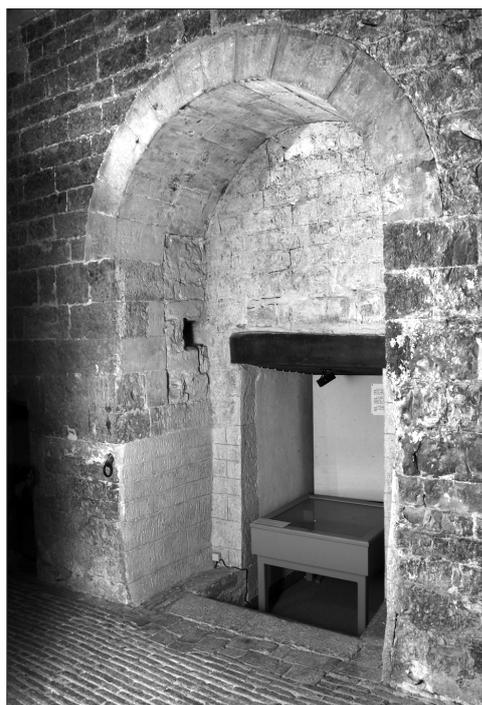


FIG. 21. NICHE DU 1<sup>er</sup> ÉTAGE (mur est). Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.



FIG. 22. NOYAU DE L'ESCALIER EN VIS. Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.



FIG. 23. ESCALIER EN VIS DITE DE SAINT-GILLES. Cliché Philippe Poitou Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.

Un quatrième, qu'un sondage archéologique devra confirmer, semble avoir été réalisé dans l'angle nord-est, au-dessus de la vis dite de Saint-Gilles, en symétrie de l'actuel escalier principal, logé dans l'angle sud-ouest. On voit nettement que la porte a été bouchée et que sa forme et ses dimensions sont analogues à celles de l'escalier opposé (fig. 21). Deux jours visibles sur la façade extérieure du mur nord l'éclairaient certainement. Aucun palier ne débouchant sur le deuxième étage, il est vraisemblable qu'il était destiné à desservir directement le quatrième niveau, probablement le sommet de la tour. Il évitait ainsi le deuxième étage, dans une volonté manifeste d'isoler les espaces : trois hypothèses s'offrent ainsi à nous pour comprendre la fonction de ce niveau. La première consisterait à créer des appartements indépendants. Comme l'a montré Hélène Debax (78), un seigneur pouvait déléguer son autorité à plusieurs vassaux, sur une de ses possessions. Ainsi, l'autorité pouvait être partagée sur la tour, dans le temps et limitée à une période de l'année, et dans l'espace, par étage. Cette hypothèse apparaît peu probable, le roi d'Aragon ayant délégué son autorité sur la vicomté, mais non sur la ville de Millau. Par ailleurs, quel seigneur accepterait de pouvoir être enfermé dans la salle du deuxième étage ? Dans la seconde, l'escalier permettrait d'isoler une pièce forte ou un réduit pouvant accueillir un trésor. S'il paraît nécessaire d'éviter l'entrée dans la salle, pourquoi la clore de l'extérieur ? En effet, l'escalier permet d'isoler les mouvements de la garnison entre le premier étage et le sommet de l'édifice d'où s'organisaient la défense et la surveillance de la tour. Nous proposons donc comme troisième hypothèse de voir au deuxième étage un espace considéré aussi comme une salle de détention, équipée des éléments domestiques nécessaires à la captivité des pairs que le roi d'Aragon aurait pu détenir alors qu'il était en guerre avec le comte de Toulouse.

#### Les escaliers en vis

L'escalier en vis logé dans l'angle sud-ouest, dessert, à partir du 1<sup>er</sup> étage, l'un après l'autre, les différents étages. À chacun d'eux, un palier ouvre sur la salle qu'il faut emprunter pour accéder à la niche qui ouvre sur l'escalier conduisant à l'étage supérieur. Des jours, prenant la lumière au sud et à l'ouest, l'éclairaient et il est intéressant de noter qu'ils sont toujours ménagés au ras des marches, de façon à faciliter la progression.

Il présente la caractéristique, étonnante, d'être conçu comme un escalier de bois : les marches s'appuient sur le noyau au moyen d'une crémaillère creusée dans la pierre et dans laquelle elles viennent s'encastrent (fig. 22). Les marches et les noyaux, qui ne sont pas de même hauteur, sont donc indépendants.

#### L'escalier dit en « vis de Saint-Gilles »

Couvert d'une voûte en berceau formée d'assises hélicoïdales appareillées de tuf, l'escalier en vis dite de « Saint-Gilles » ne relie que le rez-de-chaussée au premier étage (fig. 23). Il s'agit probablement ici d'un essai pratiqué dans un escalier secondaire desservant un niveau de stockage, cette formule n'ayant pas été retenue aux étages supérieurs. En effet, la vis est maladroite, la voûte constituée de pierres appareillées avec hésitation et les marches trop hautes. En revanche, la position des jours, qui prennent la lumière à l'est, montre une plus grande maîtrise de la gestion de la lumière. L'escalier était en effet éclairé, avant qu'ils ne soient condamnés, par deux jours judicieusement placés au ras des marches et face aux portes, de manière à éclairer au mieux la progression, selon un principe qui sera retenu dans les escaliers en vis des étages supérieurs. Dès que la lumière du jour s'avérait insuffisante, un luminaire pouvait prendre le relais dans la niche quadrangulaire située dans le mur nord au niveau du palier supérieur, évitant qu'il ne soit soufflé par les courants d'air. On peut aussi reconnaître, logé dans l'encoignure de cette niche, un trou de boulin, qui aurait pu soutenir une galerie extérieure d'accès. Le dégagement ménagé du côté de l'escalier et dans la niche pouvait permettre de tirer la pièce de bois vers l'intérieur et par conséquent de protéger l'accès à la porte. Seule une investigation archéologique pourra confirmer cette hypothèse.

#### L'escalier en équerre à quartier tournant

L'escalier ménagé dans l'épaisseur du mur sud conduit directement dans le petit réduit logé dans l'épaisseur du mur sud (fig. 24). Il était éclairé, avant que l'une d'entre elles soit comblée, par deux baies se faisant face de part et d'autre des marches. L'une prend jour à l'extérieur, l'autre ouvrait sur la salle du deuxième étage : elles permettaient un apport constant de lumière dans l'escalier et en facilitent son usage. Filant juste au-dessus de la niche, il dessert spécifiquement la pièce retirée.

---

78. H. DÉBAX, « Les clefs de la féodalité : l'enceinte du *castrum* en Languedoc au XII<sup>e</sup> siècle », dans ce même volume.



FIG. 24. ESCALIER DROIT EN ÉQUERRE. *Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.*

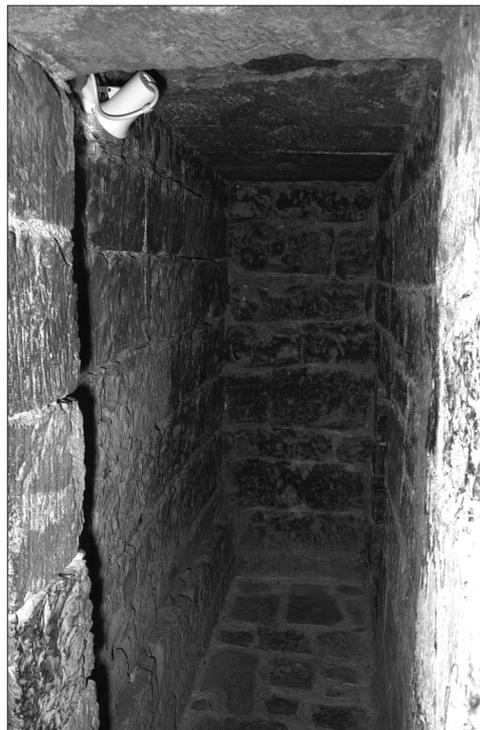


FIG 25. GAINÉ MURALE. *Cliché Philippe Poitou, Service Régional de l'Inventaire de Midi-Pyrénées.*

#### Les gaines

Entre les étages, deux petites gaines étroites et peu hautes, ménagées à la hauteur des voûtes des deuxième et troisième niveaux, sont équipées de petites baies (79) orientées vers ces salles (fig. 25). Accessibles par l'escalier en vis, ces gaines permettaient probablement d'observer les déplacements et peut-être aussi de communiquer sans avoir à descendre dans la pièce en contrebas.

### Conclusion

Édifice complexe, la tour surprend par le contraste de son aspect extérieur, rude, massif et froid, et la sophistication de sa distribution intérieure. Comme impénétrable, elle se dresse au centre de la ville, en bordure de sa principale rue, et offre au regard deux archères et quelques fentes d'éclairage fondues dans son sombre parement. En revanche, à l'intérieur, au-dessus d'un niveau de stockage se succèdent deux étages couverts de hautes voûtes de tuf. Chaque salle est équipée d'une vaste archère, de placards, de lavabos et de latrines et de baies étroites et courtes logées sous de grandes niches, à l'encadrement parfois polychrome, qui desservent un escalier en vis (et probablement deux). Un balcon d'apparat, ouvert sur une pièce en retrait nichée dans l'épaisseur du mur, complète son équipement. Se mêlent ainsi à tous les niveaux, des fonctions d'accueil, de défense (ostentatoire si l'on en juge par l'efficacité probable des archères), de détention et domestiques. Des cheminées font cependant défaut pour rendre les espaces tout à fait habitables dans un pays où les hivers peuvent être rigoureux. Il en est de même de baies plus larges, qui auraient pu distribuer une lumière plus importante et dont l'absence réduit les possibilités d'une résidence

79. Celle du deuxième étage a été agrandie, comme l'indique son encadrement.

durable. Elle ne semble pas aménagée pour le bien vivre mais bien davantage pour marquer la domination de son détenteur. Cette domination s'exerce non seulement sur les habitants ou assaillants auxquels l'entrée est interdite, mais aussi sur les vassaux ou leurs représentants, invités à pénétrer dans la tour et qui, mieux que nous probablement, percevaient ses multiples fonctions.

Si les escaliers logés dans l'épaisseur des murs permettent de desservir préférentiellement des espaces et des niveaux, accentuant encore la sophistication du plan, il s'agit probablement ici d'une tour-beffroi (80), non point marquée par la difficulté de ses communications ou son exigüité mais bien davantage par l'absence d'éléments réellement propres à la résidence, et par sa fonction symbolique. Des tours-beffrois du Languedoc, de Provence, du Limousin, du Périgord, du Quercy, du Velay ou encore du Gévaudan, elle présente des traits particuliers, dans ses dimensions, son mode d'accès, de communication intérieur ou encore ses équipements, mais ne s'apparente totalement à aucune région. Aucune des constructions attribuées ou possédées par le roi Alphonse II à Salses-le-château (Pyrénées Orientales), Chanac (Lozère) ou Banassac (Lozère) ne lui semblent comparables, dans leurs dimensions, fonctions ou situation géographique et topographique. Seule la tour de Chanac est parfois rapprochée de la tour de Millau. Si son architecture exprime également la force, elle ne possède pas son niveau de sophistication intérieur. Par ailleurs, elle a probablement été élevée par le bayle du roi d'Aragon à partir de 1196, après celle de Millau. La politique de construction d'Alphonse II dans ses territoires semble mal connue et il semble qu'il ait privilégié les accords et hommages. La tour de Millau apparaît donc comme un *unicum* non seulement dans l'architecture militaire rouergate mais aussi dans le Midi. Une telle recherche, une telle sophistication, ne peut trouver d'explication que dans la volonté de symboliser pleinement le pouvoir, la puissance et la domination de son possesseur, le jeune roi Alphonse II d'Aragon, aux marches d'un territoire nouvellement acquis, face au comté de Toulouse, et à pallier son éloignement.

Sa fonction résidentielle réduite suggère ainsi l'existence de la salle à proximité, dévolue à l'habitation, constituant le palais mentionné en 1172 et qui ne peut se limiter à la tour seule. Faute d'une étude, il nous est interdit de la situer dans le prolongement de la tour au nord. Pourtant, la mise en œuvre du bâtiment qui subsiste aujourd'hui, son emplacement à proximité immédiate de la tour ainsi que son orientation par rapport à son entrée, suggèrent qu'une salle a pu y être prévue. En revanche, rien ne prouve que cette salle existait bien lors de la vente de maisons à deux chevaliers en 1172, au contraire du beffroi, symbole même de domination et lieu d'expression du pouvoir. Par ailleurs, cette construction lui a été reliée postérieurement, condamnant la baie du rez-de-chaussée et ne semble pas avoir été comprise dans les différentes ventes dont la tour et les maisons contiguës ont fait l'objet.

C'est donc une recherche qui demande à être poursuivie, tout comme l'approfondissement de la l'étude de la politique d'Alphonse II et des archives de la couronne d'Aragon. Car en effet, les textes faisant défaut, la datation de cette tour ne peut reposer que sur ces critères intrinsèques et les éléments tirés du contexte historique.

Faute d'un décor éloquent, seules les particularités architecturales peuvent nous orienter vers une datation relativement précise. Ainsi, le mode de construction de l'escalier en vis, dite de Saint-Gilles, comme les arcs de décharge du deuxième étage, inscrivent la tour dans une période qui se situe dans le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, si la nécessité préside forcément à la construction d'un tel édifice, celle-ci devait être impérieuse pour qu'un tel chantier soit entrepris. Il ne semble pas que les comtes de Barcelone, prédécesseurs du roi d'Aragon aient apporté un attachement comparable à celui montré par le jeune roi à leur reconnaissance dans la ville et la vicomté de Millau. De même, la construction de ce bâtiment, sa conception, le transport de certains matériaux qu'elle imposait et leur mise en œuvre, nécessitait une fortune que seul le roi d'Aragon semble avoir pu accorder à l'édification de cet édifice hors norme.

Ainsi sa construction doit pouvoir se placer dans la période où Alphonse II d'Aragon exerçait, exclusivement, sa souveraineté sur la ville de Millau. Commencée peu après 1166, celle-ci a cessé après 1196-1198. Nous proposons donc de situer la construction de la tour peu après l'accession d'Alphonse II au pouvoir, en 1166, et avant 1172, date de la première mention du palais.

---

80. J. MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, t. 1, Paris, Éd. Picard, 1991, 375 p.